
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier Poste-Mairie *Mercredi 10 septembre 2025*

❖ Composition de la tribune

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- François Jestin, adjoint au maire en charge du suivi des projets de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation, ainsi que des propriétés communales
- Mathieu Joyon, adjoint au maire en charge de la sécurité et de la protection de l'espace urbain
- Guillaume Hanotin, conseiller municipal en charge des commerces et des marchés municipaux
- Xavier Milcent, chef de la Police municipale
- Commissaire Julien PROVOST, Adjoint à la Cheffe de la Division Ouest, DIPN 33

❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 66

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100 km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Monsieur le maire indique qu'une trentaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 63 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés.

Monsieur le maire évoque enfin le rôle des conseils participatifs de quartier, l'instance de participation citoyenne.

I. Tranquillité et sécurité publique

Monsieur le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de la sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le Maire donne la parole au Commissaire de police Julien Provost. Monsieur le Commissaire précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest de la police nationale, qui inclut Talence, et souligne l'étroite et précieuse relation qu'entretiennent ses services de police avec la municipalité.

Monsieur le Commissaire met l'accent sur la plateforme en ligne masecurite.interieur.gouv.fr, qui est le guichet unique pour toutes les démarches liées à la sécurité du quotidien (main courante et dépôt de plainte, prise de rdv en ligne, demande d'information, signalement).

Dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, Le Major Rousse, délégué à la cohésion police-population, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois.

Les permanences se font sur rendez-vous par téléphone au 06 32 72 48 76 ou par mail à l'adresse patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Monsieur le Commissaire fait part des statistiques plutôt satisfaisantes sur le secteur en juillet, notamment en ce qui concerne les cambriolages. Il signale par ailleurs que plusieurs interpellations ont été effectuées dans le cadre de cette lutte contre la délinquance d'appropriation. Ce bilan est cependant non exhaustif car il ne comptabilise pas encore les chiffres du mois d'août.

Monsieur Milcent, chef de la Police municipale, intervient à son tour et présente la Direction sécurité et tranquillité publique. Celle-ci est composée de deux corps de métiers, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), placés sous le commandement unifié du chef de la Police municipale.

Monsieur Milcent signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur Milcent énonce par la suite les axes prioritaires de la Police municipale en 2025, parmi lesquels l'accentuation des actions de proximité ainsi que des opérations liées au contrôle routier, la lutte contre les incivilités ou encore la poursuite des actions de surveillance dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA). Il précise également que deux contrôles route sont organisés chaque jour pour faire face aux délits routiers.

Monsieur Milcent décline quelques tendances statistiques sur le premier semestre de l'année 2025 dans le secteur Poste-Mairie. Il indique ainsi que 35 domiciles ont été surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité absence. Les agents ont réalisé 468 interventions dont 97 assistances à la personne, 121 atteintes à la tranquillité publique, 128 interventions au code de la route, 24 mises en fourrière, ainsi que 42 procédures dont 20 interpellations. La hausse des procédures menées par la police municipale en 2025 ne correspond pas forcément à une augmentation des faits de délinquance sur le territoire mais bien au renforcement de la capacité d'intervention des agents.

Concernant le stationnement, Monsieur Milcent annonce que les ASVP ont effectués près de 28 000 contrôles de véhicules dans le quartier, donnant lieu à 2 000 contraventions. Il précise dans le même temps que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 103 chantiers tandis que la Brigade

anti-incivilités a réalisé 211 interventions pour dépôt sauvage, dont deux verbalisations, ainsi que diverses interventions relatives à l'élagage et au taillage de haies, au désherbage ou encore à la gestion des bacs de collecte.

Un habitant demande une précision quant aux effectifs de la Direction Sécurité. Monsieur Milcent indique que la police municipale atteindra l'effectif de 20 agents à la fin du 3ème trimestre 2025, tandis que 13 agents sont actuellement chargés de la surveillance de la voie publique.

Un habitant demande si les cyclistes ont le droit de rouler sur la voie de tram. Monsieur le Maire rétorque que c'est interdit.

Un habitant demande si les PV électroniques (PVE) sont contresignés à l'issue de leur établissement. Monsieur Milcent informe que les PVE sont directement envoyés à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Un habitant s'exaspère des nuisances engendrées par les événements festifs dans le parc Peixotto, particulièrement sur le stationnement aux abords des rues environnantes. Monsieur le Maire signale que les événements festifs au parc Peixotto ne représentent en réalité qu'une quinzaine de jours cumulés dans l'année. De plus, la Ville participe activement à la préservation du cadre de vie des riverains directs lors de ces manifestations, avec notamment les fermetures de certaines voies à la circulation ou encore la pose de mobilier urbain pour endiguer le stationnement sauvage. Enfin, une collaboration avec l'Université permet de mettre à disposition un parking dédié pour les spectateurs lors des grands rassemblements (Mai talençais, festival ODP Talence, fête nationale).

Un habitant souhaite voir l'aménagement d'un marquage au sol sur le cours Gambetta afin de matérialiser les voies cyclables et signifier de fait les distances de sécurité à respecter pour les automobilistes. Monsieur le Maire signale que toutes les solutions ont été envisagées avec les services métropolitains compétents. Si la signalisation verticale présente sur le cours Gambetta permet de rappeler la règle en matière d'usage, il est malheureusement impossible de réaliser un marquage au sol à cet effet.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Plusieurs accidents en quelques jours avenue Raymond Poincaré : des voitures en stationnement percutés par des conducteurs dont certains ont fui.

Il est nécessaire d'appeler la Police municipale au moment des faits pour réguler la situation car les signalements a posteriori ne permettent pas d'agir. La largeur de la chaussée est suffisante sur cette voie pour permettre le stationnement bilatéral et la circulation à sens unique.

Régulièrement des voitures circulent à contre sens avenue Raymond Poincaré : soit elles ne voient pas le sens interdit en haut de la rue, soit elles opèrent un demi-tour dans la rue !

Les contrôles quotidiens du stationnement assurés par les ASVP n'ont pas permis de constater de telles infractions. Mais des contrôles routes seront organisés pour verbaliser toutes les infractions au code de la route (non-respect de la signalisation, port de la ceinture, usage du téléphone au volant).

Vitesse souvent excessive avenue Raymond Poincaré.

Le ressenti des habitants ne correspond pas forcément à une infraction. De plus, la structure de la voirie avec la présence d'un virage sec et un stationnement sur la chaussée rendent difficile la prise de vitesse. Pour pouvoir contrôler les excès de vitesse avec un radar, il est nécessaire d'avoir une voie avec un linéaire suffisamment long pour positionner un cinémomètre, ce qui n'est pas le cas de l'avenue Poincaré. Un radar pédagogique a cependant été installé afin d'objectiver les données et relever les vitesses réelles.

Stationnement sauvage avenue Raymond Poincaré pour aller dans les commerces du quartier et notamment au tabac du coin.

Cette rue est contrôlée quotidiennement par les ASVP dans le cadre du stationnement réglementé (zone payante 2), avec un effort porté par les agents sur le stationnement anarchique devant les entrées carrossables de riverains ou sur trottoir.

Pas de verbalisation des véhicules à deux ou quatre roues, qui roulent à grand bruit, quotidiennement, y compris la nuit, avec des pots d'échappement non homologués.

La lutte contre les infractions routières concerne tous les moyens de transport y compris les vélos et trottinettes. Un effort particulier est porté sur l'interdiction de circulation des cycles sur la voie de tramway. Si des engins non homologués pour rouler en agglomération sont constatés, il faut appeler la police municipale au moment des faits.

Regrettable de constater le nombre d'automobilistes qui se garent rue de Suzon seulement le temps de déposer leurs déchets et encombrants près des conteneurs poubelle de la résidence Les Harmonies.

La Direction Sécurité n'a recensé aucun signalement de sacs poubelles non ramassés rue de Suzon ou de problématiques remontées par le service de collecte métropolitain. En cas de dépôt sauvage, il faut contacter la BAI (bverte@talence.fr / 05 56 84 64 25).

Je constate chaque jour que les chauffards ignorent les priorités aux passages piétons, y compris les véhicules de la Ville et du CCAS.

Il est nécessaire de faire un signalement plus précis à la Direction Sécurité, les règles du code de la route s'appliquant à tous, dont les véhicules de service de la ville.

Malgré l'augmentation des effectifs de la PM, la remise en service de l'éclairage public nocturne, le sentiment d'insécurité persiste.

Le doublement des effectifs de police municipale entre 2020 et 2025 sera effectif en novembre 2025, ce qui permet l'allongement de la présence sur le terrain, de 7h30 à 1h du matin. Cette mesure représente un effort sans précédent pour la multiplication des patrouilles, le renforcement de la capacité d'intervention et l'augmentation des interpellations. En complément, le rétablissement de l'éclairage public nocturne vise justement à jouer sur le sentiment d'insécurité pour rassurer les usagers nocturnes de l'espace public dont les travailleurs rentrant tard ou tôt le matin au domicile.

Après qu'un PV ait été dressé par un policier municipal (cas notamment de maître-chien n'attachant pas leur chien en laisse), le maire signe-t-il ce PV ou contresigne-t-il une liste ? A titre administratif, après établissement d'un PV, y a-t-il une procédure ?

Pour constater des infractions aux arrêtés du Maire, dont l'obligation de tenir son chien en laisse dans les parcs et jardins, il est nécessaire de rédiger un PV blanc mentionnant notamment tous les éléments d'identification du contrevenant, qui peut légalement refuser de les donner. Si le PV blanc est bien rédigé, il est ensuite transmis à l'Officier du ministère public, qui décide ou non de prononcer une amende de 150€ au contrevenant pour non-respect d'un arrêté municipal. Pour l'instant, il n'y a pas nécessité de rédiger PV blanc car les usagers s'exécutent quand les agents PM et ASVP, patrouillant dans parc, les rappellent à l'ordre sur l'obligation de tenir les chiens en laisse.

Insécurité engendrée par la circulation des vélos sur la voie centrale du parc Peixotto ainsi que le long des Halles, sur la place Alcalá de Hénarez.

La circulation cycliste est interdite place Alcalá, les cyclistes doivent mettre pied à terre, comme le précise les panneaux de fin de circulation cyclable au niveau des arceaux à vélos. Le plan de requalification de la place à l'étude prévoit une meilleure visibilité pour la voie cyclable, qui contournera la place par l'avenue de Lattre de Tassigny afin d'éviter les conflits d'usage avec les piétons.

Points de deal temporaires présumés cours du maréchal Galliéni (Poste) le 23 août, ainsi que rue du Professeur Arnoz (terre-plein face à la mairie) le 24 août dernier.

Des soupçons de transactions observés ponctuellement ne sont pas des points de deal. Si des transactions de stupéfiants sont constatées sur l'espace public, il est primordial d'appeler la PM de suite pour donner la possibilité aux agents d'intervenir efficacement. Les policiers municipaux interviennent sur tout le spectre de la délinquance, dont le trafic de stupéfiants en complémentarité avec la Police nationale pour abonder les services d'enquêtes spécialisés avec des renseignements de terrain.

Toujours de gros problèmes de vitesse et de risques d'accidents au début de la rue Arnoz ainsi que dans la descente de la rue Lamartine.

Un radar pédagogique a été installé par le service voirie et mobilité rue Lamartine, dans la portion entre les rues Xavier Arnoz et Ambroise Paré, pour vérifier la réalité des vitesses des véhicules et dissuader les prises de vitesse.

Les poubelles de la résidence Isatis restent sur le trottoir des jours et des jours et ne sont pas rentrées, que ce soit après ramassage ou même le dimanche.

Il n'y a eu aucune intervention de la Brigade anti-incivilités sur cette résidence car il n'y a eu aucune demande. Les riverains peuvent contacter Allo Talence ou la BAI directement pour programmer une

intervention en cas de problème constaté. La BAI va procéder à des contrôles et rappeler les modalités de gestion des bacs si des anomalies sont constatées.

La rue Juillac est souvent remontée en sens interdit depuis la rue Lamartine (partie entre la rue Lamartine et la rue Berteaux) à la fois par les vélos et par des voitures. Ne serait-il envisageable d'autoriser les vélos à la remonter ?

La Direction sécurité prend en compte ce signallement dans sa programmation de contrôles routes à venir.

Squat devant la boîte à dons place Joliot Curie, avec des problèmes d'hygiène : à supprimer !

Cette boîte à dons est devenue un point récurrent de dépôt sauvages, c'est pourquoi elle sera démantelée prochainement, concomitamment avec l'arrivée sur les marchés de plein air d'un stand de dons et de recyclerie animé par Bordeaux Métropole.

Par suite de ma lettre recommandée avec AR adressée à Monsieur le Maire et Monsieur Joyon, pourquoi n'y a-t-il toujours pas de panneau à l'entrée des parcs Triaire et de Thouars concernant les chiens qui doivent être tenus en laisse ?

Quinze panneaux dédiés vont être prochainement installés dans le bois de Thouars et le bois Lafitte, le parc Peixotto, Triaire, Curvale, mais aussi les Malerettes, Chanteclerc et Fehlmann.

II. Cadre de vie

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le passage de la benne associée aux habitants du quartier Poste-Mairie, correspondant au secteur 8 et située place de la Victoire 14-18, a eu lieu ce mercredi 10 septembre 2025.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84. Il précise que la Ville mène actuellement une campagne active d'enlèvement de tags, avec le recrutement d'un agent dédié et l'achat d'une sableuse.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires (BADA) sur le territoire. Il précise que les biodéchets sont méthanisés dans le médoc avant d'être réinjectés dans le réseau Régaz et que la Ville distribue des kits de bienvenue, comprenant notamment un bio-seau et des sacs Kraft.

Un habitant s'interroge sur les solutions de traitement des déchets verts. Monsieur le maire rappelle que l'une des deux bennes du dispositif des Bennes mobiles est dédiée aux déchets verts, en plus du ramassage de branchages en porte-à-porte.

Un habitant regrette que les bacs poubelle soient nettoyés à Bordeaux mais pas à Talence. Monsieur le maire indique que cette prestation accordée à certains quartiers de Bordeaux constitue une dérogation unique en son genre sur la métropole, compte tenu de certaines spécificités liées notamment à la densité de population. Aucun autre périmètre de la métropole n'est concerné par cette prestation.

Un habitant signale l'absence de poubelles à l'arrêt de bus de l'INRIA sur l'avenue de la Vieille tour. Monsieur le maire assure que les services de la Ville vont faire remonter ce signalement même si cet arrêt ne devrait pas perdurer avec l'arrivée de la ligne de bus express.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Les cafés-restaurants installés place Alcalá vont-ils un jour être obligés, et à leurs frais, de rentrer leurs nombreuses poubelles qui sont en permanence sur le trottoir ? Effectivement, ce problème sera traité en même temps que le réaménagement de la place Alcalá.

Une réflexion autour de la présence insuffisante de bars et de restaurants serait une bonne chose. Redynamiser la vie du centre-ville. Certes il y a les halles mais les tarifs sont horriblement élevés et il y a des activités pendant les périodes de vacances.

Nous avons, en plus des Halles du centre-ville, une offre commerciale importante avec notamment la Trattoria Alcalá, le bar à vin la Parcelle, le restaurant américain et glacier Ed Wood, un bistrot "Brasserie du forum", le bistrot Regent, un restaurant Japonais, le Yamato, un restaurant Libanais "Delys Food", une autre proposition japonaise "le Teppanyakki", un restaurant de Ramen, 2 restaurants de Poke (un hawaïen et un asiatique), le Santocha, une boulangerie, le café/salon de thé de la librairie Georges, le Starbucks, et un peu plus loin, un bar branché, le Swing marine.

Nombreuses fermetures de commerces de proximité, à l'instar de Maison et Cie remplacé par un fast food, alors qu'il y en a déjà beaucoup dans le quartier. Il faudrait privilégier un autre type de commerce au service des habitants.

Nous sommes confrontés à un problème complexe, sur lequel la puissance publique n'a que peu de moyen d'action. En effet, nous subissons la venue de restaurations rapides que nous ne souhaitons pas car elles sont trop nombreuses et porteuses de nuisances (odeur, déchets laissés sur la voie publique). Les propriétaires de locaux, comme celui cité dans l'exemple, souhaitent des loyers extrêmement élevés pour leur local, ce qui ne permet pas la viabilité d'un commerce de centre-ville. Les seuls commerces capables de faire suffisamment de marge pour payer ces loyers sont des commerces de restaurations rapides. A cela s'ajoute le droit français sur la liberté du commerce. La

ville de Talence a été pionnière en 2011 pour mettre en place le maximum d'outils légaux pour orienter autant que faire se peut les implantations : nous avons un linéaire de protection commercial et un droit de préemption, mais ces outils sont limités sans leur champs d'action et leur périmètre.

Des bornes à récupération de vêtements supplémentaires pourraient-elles être installées et dans des lieux où le stationnement bref et sécurisé est possible ? Elles débordent très souvent et leur emplacement est inadapté pour l'automobiliste (exemple : rue Paul Verlaine).

Il n'est pas prévu pour le moment d'installer de nouvelles bornes dans l'immédiat, nous sommes actuellement en train de voir avec le Relais pour une meilleure gestion des bornes déjà installés. A savoir que le réseau de recyclage de textiles connaît aujourd'hui une crise importante, en raison de dons de plus en plus importants et d'un manque de moyen de l'entreprise.

Toilettes publiques toujours défaillantes au centre-ville et à Peixotto.

Les toilettes intérieures des Halles de Talence sont à la charge du gestionnaire. Concernant les sanitaires du parc Peixotto, une intervention est programmée cette semaine.

Quel avenir pour l'ex-emplacement de l'Huda située rue de Haut-Carré ? Y aura-t-il une remise en état ?

L'Huda est en cours de démantèlement. Aucun permis de construire n'a encore été déposé à ce jour sur cette parcelle appartenant à l'Université.

Le cours Gambetta en particulier n'a pas fière allure.

Le cours Gambetta est nettoyé toutes les semaines.

Enlever les minuscules bouts de verre qui traînent sur la route à proximité des poubelles pour les verres, c'est dangereux pour les vélos.

Les services métropolitains sont censés nettoyer les abords des bornes à verre et ce nettoyage est renforcé par un passage de l'association Réagir chaque mercredi.

Je tiens à signaler la malpropreté du cours de la Libération, du côté impair, de la boulangerie jusqu'au feu rouge. Elle n'est jamais nettoyée ou même balayée alors que les ordures jonchent le sol.

Le cours de la Libération est nettoyé chaque semaine par nettoyage mécanique.

Trouver une solution pour le passage d'engins de propreté de la voirie, ce qui n'arrive jamais devant la résidence de la Villa des Arts, en l'absence d'alternance des véhicules.

Un passage de la balayeuse a été programmé début septembre à cet endroit.

Dépôt sauvage et poubelles non rentrées au niveau du parking situé rue René Balloux, entre les commerces et la laverie.

Le dépôt sauvage a été traité à la suite de ce signalement.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Monsieur le maire précise que le bassin extérieur du stade nautique restera dorénavant ouvert toute l'année, y compris en période hivernale grâce à l'installation d'une chaufferie biomasse située à proximité. Ce sera le seul bassin olympique extérieur chauffé du département.

Monsieur le maire annonce également l'engagement de la Ville dans la lutte contre les noyades, avec la participation chaque semaine de 50 élèves des écoles Albert Camus et Saint-Exupéry et 8 maîtres-nageurs à une classe bleue, dont le but consiste à intervenir dès 4 ans pour appréhender le milieu aquatique, mettre en œuvre une démarche pédagogique précise ainsi qu'accompagner et former les professionnels.

✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couverte, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec l'implication des professionnels, des habitants et des étudiants. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

Un habitant signale la présence d'un volet sans accroche au niveau de la façade du château Margaut donnant lieu sur le cours de la Libération. Monsieur le maire assure que la Ville a déjà fait remonter ce signalement auprès de l'entreprise compétente pour une intervention dans les meilleurs délais. Il précise également que les volets extérieurs du château Peixotto vont être supprimés pour lui rendre son aspect originel.

Un habitant déplore l'état de la pelouse du parc Peixotto sur sa partie basse. Monsieur le maire signale que ce délabrement est en partie due au rejet des eaux de l'Université à ce niveau. Toutefois le projet du Grand Peixotto Margaut prévoit de décompacter la zone pour pallier ce problème.

✓ **Une nouvelle cuisine municipale**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration mais également d'environnement, et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville.

Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200 m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Le Planétarium, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que quatre places ont déjà été réaménagées et que trois autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou de végétalisation seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Un habitant demande ce qu'il en est du devenir de la dalle où devait se tenir l'équipement culturel en centre-ville. Monsieur le maire confirme qu'aucun projet n'est d'actualité à cet endroit, qui va cependant bénéficier d'un embellissement.

Un habitant s'interroge sur l'avancement du projet prévu au niveau du parking du Haut-Carré. Monsieur le maire indique le Conseil d'Etat a récemment débouté les habitants qui avaient porté un recours devant la juridiction et entériné de ce fait le projet.

Un habitant regrette que le critère du stationnement ne soit pas pris en compte dans tous ces projets à venir. Monsieur le maire précise qu'une offre de stationnement est systématiquement intégré à tous ces projets d'aménagement. La Ville privilégie néanmoins l'usage des déplacements doux sur le territoire. Monsieur le maire rappelle également le coût dispendieux d'un parking souterrain notamment et l'impact qu'il aurait sur les finances publiques et donc le contribuable. Il indique enfin que créer de l'offre de stationnement est aussi le meilleur moyen pour inciter l'usage de l'automobile en ville.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

Monsieur le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il précise que la Ville a même été récemment proposée pour l'attribution d'une 4e fleur.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics par la LPO.

Un habitant signale la présence de rats dans le quartier. Monsieur le maire invite les habitants à saisir directement l'inspecteur de l'hygiène des services métropolitains pour ce type de signalement.

Un habitant se plaint de l'aire de jeux pour enfant situé dans le parc Peixotto à cause des gravillons qui sont inconfortables pour les enfants qui jouent dedans. Monsieur le maire rappelle que ce type de sol dans les aires de jeux pour enfant est un bon compromis car moins cher que le liège et moins polluant que le plastique. Il est de surcroît naturellement drainant et constitue un excellent sol amortissant.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Une végétalisation de la place Alcalá de Henares est-elle prévue ?

Cœur battant de Talence, la place Alcalá de Henares s'apprête à changer de visage. À travers un projet ambitieux de requalification, la Ville souhaite transformer cet espace central en un lieu plus vert, plus fluide et plus convivial. Dès la fin 2025, une première phase d'aménagement transitoire permettra de tester les usages futurs et d'impliquer les habitants dans la transformation de leur cadre de vie. Ce projet prévoit notamment de nouveaux îlots de fraîcheur, 600m² d'espaces végétalisés ainsi que 20 arbres supplémentaires.

Renouvellement des jeux du square Pineau (demande faite par le comité de quartier par le biais du Budget participatif).

Une mise à l'étude sera faite sur la possibilité financière et technique du projet.

Au niveau du parc Curvale, pourquoi n'y a-t-il toujours pas de grillage, qui aurait pu être relevé à l'entrée de la rue Roustaing ? Les maîtres de chien l'enjambent pour aller y promener leurs chiens non attachés.

Nous allons voir avec le Centre technique municipal pour la réhausse du portail.

À la suite de ma lettre recommandée avec Accusé de réception adressée à Monsieur le Maire et Monsieur Joyon, pourquoi n'y a-t-il toujours pas de panneau à l'entrée des parcs Triaire et de Thouars concernant les chiens qui doivent être tenus en laisse ?

Quinze panneaux seront prochainement installés dans les différents espaces verts de la Ville.

Terre-plein nouvellement végétalisé cours de la Libération et qui gêne la visibilité des passages piétons. Le grand nombre de plantes camoufle l'arrivée des piétons et nécessite une vigilance maximale pour éviter les accidents. Il faudrait couper une partie des végétaux.

Nous entretenons très souvent cet endroit. Courant de l'hiver 2025/26 une grosse intervention sera faite pour améliorer la protection des piétons.

Quel avenir pour l'arbre tonnelle à côté de la boîte à dons, place Joliot Curie ?

Aucune demande particulière nous a été demandée sur l'avenir de la corolle. La végétation y a peu poussé à cause des contraintes techniques liées à l'arrosage. Les services vont tenter de mettre des végétaux moins consommateurs en eau pour relancer la végétalisation de cette corolle.

Monsieur le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80 % des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération. Monsieur le maire signale par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire informe que depuis le 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10 € chacun valable pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

Monsieur le maire signale que le 16 septembre prochain, Talence inaugurera une nouvelle aire de jeux inclusive « les papillons de Julie », à côté de la nouvelle maison de la petite enfance, en hommage à Julie Coudoumié, une jeune femme talençaise qui a sacrifié sa vie le 31 juillet 2020 pour protéger celle d'un enfant d'une chute de pierre dans les gorges de Kakuetta.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec actuellement les soirées Equinoxes tous les vendredis du mois de septembre, mais également le festival ODP Talence, Talence Estival, ainsi que Talence en lumières et Drôle de Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que Talence poursuit son engagement pour un développement équilibré et durable. Sans augmenter les impôts pour la dixième année consécutive, elle maintient un haut niveau de service public et investit massivement dans des projets structurants, tout en intégrant une forte dimension écologique, notamment dans ses actions du quotidien.

La Ville de Talence présente ainsi un budget global de plus de 88 millions d'euros, dont 25 millions d'euros sont alloués à la section investissement et 6,5 millions d'euros de soutien renouvelé au CCAS ainsi qu'aux associations locales. Monsieur le maire précise également que, depuis 2014, la Ville s'est désendettée à hauteur de 15 millions d'euros.

II. Voirie, stationnement et mobilités

Monsieur le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, prévue le 21 septembre prochain. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027 et poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

Monsieur Jestin, adjoint en charge de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000 € de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1 km de voirie, sur les 200 km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Un habitant demande ce qui a conduit la municipalité à revenir sur l'extinction de l'éclairage public nocturne. Monsieur le maire explique que cette décision émane en grande partie d'une attente forte de la part des habitants. Il explique que cette mesure est aussi rendue possible grâce à la modernisation en 2020 de l'ensemble du parc d'éclairage public en LED connectées. Monsieur le maire précise également que cette modification de l'éclairage public nocturne a été réalisée avec le concours d'association, comme la Ligue de protection des oiseaux, et tient compte des corridors de biodiversité, comme le bois de Thouars notamment.

Un habitant déplore la mauvaise communication avec les concessionnaires pour favoriser l'enfouissement des réseaux sur le territoire. Monsieur Jestin rappelle dans un premier temps que la voirie est une compétence métropolitaine et que si les travaux d'enfouissement des réseaux sont très dispendieux, les crédits alloués à la Ville pour ces opérations sont quant à eux relativement faibles. Aussi, s'il existe une multitude de concessionnaire sur le territoire, chacun répond à un plan de charge très contraint qui lui est propre. Il est donc très compliqué de coordonner tous les concessionnaires sur une seule et même opération de voirie. C'est pourquoi on retrouve des travaux d'enfouissement majoritairement lors de grosses opérations de requalification programmées longtemps en amont.

- ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

La signalétique cours Gambetta concernant la cohabitation vélo-auto est insuffisante ou mal agencée. Les vélos se sentant en danger circulent de plus en plus sur les trottoirs. Au sol, l’affichage vélo doit être plus visible sur les trottoirs, les panneaux invitant à doubler mieux placés. Les automobilistes rechignent à doubler sur la voie de tram en prétextant l’usure prématurée de leurs pneus, on observe chaque jour des incartades entre vélos et autos, faut-il adoucir les nez de marches latérales délimitant la partie tram ?

Il est avant tout nécessaire de rappeler que la signalisation relève de la compétence de Bordeaux métropole. Cependant, de nombreux panneaux indiquant la possibilité de doubler les vélos sur la plateforme du tramway ont récemment été ajoutés et installés de manière plus visibles pour les usagers. La signalisation horizontale est bien présente sur le cours Gambetta. Trop de signalisation risquerait d’avoir l’effet inverse en générant de la confusion chez les usagers. Les éléments délimitant la plateforme du tramway, notamment les "nez de marche", sont la propriété de TBM. Toute modification à ce niveau nécessite leur accord préalable, ainsi que la constitution de dossiers techniques longs et complexes à mettre en œuvre.

Tram B fréquemment en panne entre St Nicolas et Peixotto.

La gestion du tram relève de TBM (Transports Bordeaux Métropole), ce n'est pas une compétence municipale.

Installer des ralentisseurs rue Camille Pelletan, dans la portion comprise entre l'église et le rond-point. Il y a une crèche à proximité et beaucoup d'abrutis qui roulent vite.

Cette portion de voie est limitée à 50km/h. Il est difficile de mettre des ralentisseurs sur une portion de voie aussi courte et il paraît difficile de prendre de la vitesse à ce niveau (seulement 150m de voie), cela est sûrement dû à une sensation de vitesse. Une étude peut être envisagée avec la mise en place d'un radar pédagogique.

Difficulté de stationner dans le secteur Peixotto Margaut, y a-t-il des possibilités de places de parking à l'issue de travaux ?

Un parking sera effectivement disponible au niveau de l'Allée Peixotto à la fin du chantier.

Pourquoi n'y a-t-il aucun trottoir sur toute la longueur de la rue de la petite Mission ?

C'est une zone de rencontre, la chaussée est donc partagée entre tous les usagers (piétons, cyclistes, voitures et motos). Les trottoirs ont donc pu être supprimés afin de végétaliser et d'apaiser au maximum la rue.

La circulation des bus rue Ambroise Paré est trop dense, sur un itinéraire déjà trop chargé (bus 23). Cela engendre des nuisances sonores ainsi que la fissuration des maisons et l'effondrement de la chaussée.

La compétence des transports en commun relève de Bordeaux métropole. Seulement deux lignes de bus passent à ce niveau.

Au niveau du 393 cours de la Libération, où le tram tourne pour l'arrêt Peixotto, le trottoir se transforme en route, il y a de nombreuses chutes de cyclistes, avec des interventions régulières des pompiers. Un ajout de béton de quelques millimètres suffirait à régler le problème. De plus, de nombreuses voitures qui se trompent de route et tournent vers l'entrée Livraison de la faculté, causent des nuisances.

On a déjà fait remonter cette information à TBM.

Y a-t-il un projet d'enfouissement des lignes électriques rue du Guesclin et Roustaing ?

Il n'y a pas de projet en cours à notre connaissance.

La chaussée, sommairement réparée rue Ambroise Paré, ne résistera pas longtemps aux passages des bus (ligne 35 et 23) dans les deux sens. La fréquence de ces passages est supérieure à celle indiquée, alors que les bus double transportent qu'un nombre très limité de passagers. De plus ce trafic de bus engendre des vibrations intenses, du bruit, ainsi que des fissures dans les maisons.

La reprise de la chaussée est censée améliorer les nuisances créées par les bus.

J'estime qu'une attention insuffisante est donnée à l'accessibilité des trottoirs. C'est particulièrement criant dans la rue Pelletan où, au niveau du couvent, le trottoir est quasiment inexistant, et ce, dans une rue où la circulation automobile est intense. C'est un peu général à Talence : il est rare de bénéficier de 50 m de suite de trottoir praticable en fauteuil roulant ou avec poussette.

La réglementation nous impose des largeurs minimales de voirie, ce qui implique que certains trottoirs ne peuvent pas être repris dans certaines rues.

Mettre un passage protégé avec un ralentisseur devant le château des Arts.

Des panneaux Stop sont présents aux angles des rues du château des arts (rue de la Médoquine, rue Gutenberg) permettant de faire ralentir les usagers. Le stationnement permet aussi de faire ralentir les voitures.

Une piste cyclable de l'université jusqu'au centre de Bordeaux serait bien.

La mise en place de piste cyclable n'est pas toujours réalisable. La commune effectue un maximum d'aménagements, dans la mesure du possible.

L'accès à l'université par le cours de la Libération depuis forum : est-il envisagé pour les vélos entrant dans le campus d'avoir un accès depuis le cours de la Libération pour tourner à droite au grand portail de l'université sans danger ? Le petit trottoir devant l'entrée est dangereux pour les vélos. Un accès dédié au vélo serait apprécié et judicieux.

Le portail de l'université correspond à une voie d'entrée et de sortie pour tous les véhicules, il appartient à chacun de respecter le code de la route.

Changement de sens de circulation de la rue René Balloux afin de rentrer plus facilement chez nous. Cela permettrait aux riverains de ne pas faire le tour du quartier quand la voie appartenant à Auchan est fermée à cause des camions de livraison.

Un changement de sens de circulation nécessite une concertation. L'accès à la rue René Balloux est donné prioritaire par le cours Gambetta.

La réunion se termine à 21h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Plume la Poule, le mardi 7 octobre prochain.
